



**Procès-verbal
de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz
du 11 décembre 2025**

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
Scrutateurs : M. Alexandre Mathys
M. Frédéric Bossy
M. Mirko Cuni
Présents : 7 Conseillers communaux
107 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
8 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 115 participants
Lieu : Salle 2015 - Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 5 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 6 mai 2025
2. Budget 2026 du compte de résultats et rapport de la Commission financière
3. Investissements 2026 et décisions spéciales sur :
 - 3.1. Gestion électronique des données (GED) CHF 70'000.00
 - ~~3.2. Sécurisation traversée de Gumefens – T4 et T5 CHF 430'000.00~~
 - 3.3. Achat remorque Multibenne CHF 45'000.00
 - 3.4. Remplacement conduite d'eau – Fromagerie CHF 480'000.00
 - 3.5. Remplacement conduite d'eau – Villarvassaux CHF 300'000.00
 - 3.6. Rénovation du garage et goudronnage – Déchetterie Le Bry CHF 130'000.00
 - 3.7. Subventions d'investissements aux ménages 2026 CHF 40'000.00
 - 3.8. Rénovation Grange des Marais (patrimoine financier PF) CHF 315'000.00
 - 3.9. Rénovation fenêtres et moustiquaires - La Cornache Avry (PF) CHF 160'000.00
4. Approbation des budgets du compte de résultats et d'investissements 2026
5. Approbation de la modification du règlement sur le droit de cité communal
6. Approbation de la modification du règlement scolaire de la Commune de Pont-en-Ogoz
7. Auberge St-Pierre, Le Bry – Vente à 1,2 millions
9. Informations du Conseil communal
10. Divers

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 19h35.

Il souhaite la bienvenue à chacun et rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 48 du 28 novembre 2025, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 5 personnes excusées sont citées. **M. Alexandre Mathys, M. Frédéric Bossy et M. Mirko Cuni** sont nommés scrutateurs. Il demande aux personnes n'ayant pas le droit de vote de lever la main, soit 8 personnes.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé. Il demande que chaque personne cite son nom avant une intervention.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

M. le Président informe que suite à la séance du 3 décembre 2025 pour les tracés T4 et T5 de la traversée de Gumefens, le Conseil communal a décidé de retirer le point 3.2 du tractanda pour une analyse plus approfondie. Il y a eu beaucoup de remarques par rapport au projet qui était présenté, plusieurs personnes voulaient des allègements et le Conseil communal n'y est pas opposé. Cependant, sans avoir un chiffrage et les accords préalables des Services de l'Etat, il propose de retirer ce point. Pour la bonne forme, **M. le Président** demande à l'Assemblée de valider l'ordre du jour avec le retrait du point 3.2 et de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : L'ordre du jour, sans le point 3.2 est accepté à la majorité avec 2 refus et 3 abstentions

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 6 mai 2025

M. le Président rappelle que le procès-verbal n'est pas lu puisqu'il est disponible dans le journal communal, à l'administration ainsi que sur le site internet. Il demande s'il y a des questions.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 6 mai 2025 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 6 mai 2025 est accepté à l'unanimité (avec 1 abstention)

Point 2

Budget 2026 du compte de résultats et rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Robin Grivel** pour la présentation des budgets du compte de résultat 2026.

M. Robin Grivel passe à la lecture du budget du compte de résultats, les chiffres sont affichés à l'écran.

Du fait que les commentaires ont paru dans le journal communal, il n'ira pas dans les détails et lira que les totaux par chapitre. Le total des charges pour 2026 est de CHF 10'561'560.36, pour un revenu de CHF 9'897'345.80, avec un résultat final qui prévoit un déficit de CHF 664'214.56, soit une perte supérieure de plus de CHF 300'000.00 par rapport au déficit de l'année précédente qui était de CHF 363'017.93. **M. Grivel** demande s'il y a des questions.

Mme Christelle Tinguely demande si les EPT supplémentaires sont liés à un nouveau poste ou à une augmentation des taux de travail. **M. Grivel** répond qu'il y a eu une augmentation en cours d'année 2025 de 0,4 EPT qui n'était pas prévue dans le budget 2025, mais qu'il n'y a pas de nouvelle augmentation.

M. Bernard Fragnière demande ce que le PAFE amène comme charges supplémentaires globales pour la Commune. **M. Grivel** répond qu'il y a environ CHF 200'000.00 pour les charges de transfert, sans compter les augmentations dans les pots communs. Il faudra compter environ CHF 300'000.00 en tout.

M. Daniel Savary dit que ce n'est pas dans le PAFE, mais que c'est la LAFE qui va appliquer les mesures d'économies de l'Etat. Des mesures étaient de toute façon à prendre et sur l'ensemble des communes fribourgeoises on peut estimer que la LAFE se monte à 11 millions. Comme il voit que le résultat se péjore d'année en année, il demande s'il y a une projection pour les prochaines années et si on va vers une augmentation des impôts. **M. Grivel** dit qu'on risque d'arriver à une augmentation d'impôts, mais pas tout de suite. Quand les EMS et le centre sportif seront construits, les charges des associations de commune vont augmenter, sans compter les charges de transfert en plus prévues dans le plan d'assainissement.

M. le Président ajoute qu'on aura une augmentation de charge, avec les crédits votés par les associations intercommunales, de l'ordre de CHF 200.00 à 250.00 par citoyen d'ici 2030, il y aura encore le 4^{ème} CO, l'EMS de Broc, donc de toute façon on va vers des augmentations d'impôts. Mais pas que pour Pont-en-Ogoz, pour toutes les communes. Il donne la parole à **M. Jean-Claude Wyss** pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la commission financière sur le budget de fonctionnement 2026 à l'Assemblée communale de ce jour.

Aux contribuables de notre Commune, Mesdames, Messieurs, aux membres du Conseil communal,

Une fois encore et c'est heureusement la coutume, je tiens à remercier, au nom de la commission financière, tous les intervenants, qui ont participé à l'élaboration de cette 3^{ème} édition de budget établi selon les normes MCH2 maintenant totalement opérationnelles.

Le travail a été, ceci par ces normes imposées, plus facile à exécuter par nos comptables dans ce cadre totalement nouveau, mais combien plus intéressant à lire et comparer via des lectures et des relations financières entre exercices pour nous la CF, ce qui nous permet de travailler encore plus professionnellement.

Les chiffres de ce budget de fonctionnement 2026 ayant été présentés et commentés par le Conseiller communal en charges des finances avec un maximum de détails et d'explications, nous n'en reprendrons pas la lecture qui serait redondante.

Notre commission a réalisé un travail de revue du budget en profondeur. La quasi-totalité des comptes a été passée au peigne fin, avec demande et réception à l'appui des pièces comptables justificatives.

Les comptes ayant des variations de + ou - CHF 10'000.00 par rapport au budget 2025 ou aux résultats 2024 ont donc été étudiés et nous avons reçu des réponses satisfaisantes à toutes nos questions.

A la suite de notre expertise aucune remarque importante n'a ainsi pu être faite.

Il va de soi que les budgets communaux, ici pour le fonctionnement, sont soumis aux exigences imposées par le Canton pour un montant de CHF 3'198'000.00 = 30.7 %, associations régionales y.c. associations intercommunales et communes partenaires pour CHF 1'968'000.00 = 18.89 %, soit un total de 49.62 %. Selon la réalité des chiffres de ce jour, notre Commune a encore la capacité d'absorber ces charges dites de transfert, mais jusqu'à quand ?

A ce jour le montant global, amortissements obligatoires exclus, encore en gestion directe à disposition de nos dirigeants s'élève à CHF 4'344.00.00 soit 41.70 % des dépenses totales budgétées de notre Commune.

Une bonne gestion. Oui. Mais il faudra se méfier, à l'avenir, des modifications dues à l'indice du potentiel fiscal qui détermine le coût des charges cantonales et régionales.

Dès 2026, donc depuis ce budget, un programme d'assainissement des finances cantonales devrait entraîner des ajustements dans la répartition actuelle.

Ce budget 2026 tient compte de ce programme, sur les cinq chapitres concernés, qui nous est en défaveur de CHF 159'000.00, représenté par les nouvelles répartitions, à notre charge de 25 % via les prestations complémentaires AVS et AI.

Le résultat négatif dudit budget tient compte d'une approche hyper prudente quant aux recettes fiscales des personnes physiques et morales et surtout des impôts dits irréguliers.

Les montants encaissés via des recettes fiscales transitoires devraient ramener des effets positifs. Nous soutenons totalement cette philosophie.

Il est également à noter que de par la modification exigée du MCH2 sur les réévaluations des patrimoines administratifs et financiers, leur montant sera porté dès l'exercice à venir à CHF 743'000.00 en lieu et place de CHF 596'000.00. Ce montant restera en vigueur jusqu'à l'exercice 2031, et depuis cette date il y aura lieu de trouver des pistes pour compenser sa disparition.

Nous avons fait certaines comparaisons, charges, recettes, déficit, investissements et surtout capacité d'investissement et d'endettement. La CF a effectué un travail important à la suite de notre développement, + de 2000 habitants, et de pouvoir ainsi établir avec l'appui du Service cantonal des communes des tableaux comportant divers comparatifs par habitants. Nous attendons le retour de notre travail.

Il est ainsi proposé de continuer à suivre la planification financière tout en contrôlant le taux d'autofinancement qui peut varier au fil des années ainsi que la dette par habitant. Ainsi, sur nos diverses investigations, il n'est pas projeté pour l'exercice à venir de modification de notre fiscalité.

*Au vu des chiffres très détaillés et expliqués pour le fonctionnement, et qu'étant donné notre implication, tout en restant très positifs, nous donnons notre approbation totale pour l'acceptation dudit budget se finalisant par une perte présumée de **CHF 664'214.56** et vous demandons de l'accepter tel quel.*

Au nom de la CF, Yannick Maisonneuve, Frédéric Pochon, Jacques Fragnière, Richard Fragnière et le rapporteur Jean-Claude Wyss.

M. le Président remercie M. Jean-Claude-Wyss pour son rapport et rappelle qu'on ne va pas procéder au vote maintenant, mais à la fin de la présentation des budgets.

Point 3

Investissements 2026 et rapport de la Commission financière

M. Robin Grivel informe qu'il va présenter uniquement les reports des exercices précédents, car les investissements, en gras et italique à l'écran, seront présentés et votés ce soir. Le total des investissements, y compris les reports de CHF 6'037'400.00, avec la déduction des CHF 430'000.00 pour la traversée de Gumefens.

Mme Christelle Tinguely dit que les chiffres qui sont sur le site internet ne sont pas les mêmes que ceux dans le bulletin communal. **M. le Président** lui demande de préciser. **Mme Tinguely** dit que par exemple des comptes comme le 9.635.50.40 ne figuraient pas sur le site internet et ajoute que le patrimoine financier ne doit pas être présenté dans le budget d'investissement. **M. le Président** dit que les chiffres présentés ce soir correspondent à ce qui a été publié dans le bulletin communal et qu'on contrôlera s'il y a eu une erreur sur le site internet. Pour le patrimoine financier il peut effectivement être traité à part et **M. Grivel** ajoute qu'on met les reports pour indication.

M. le Président présente la planification des investissements de 2026 à 2031 qui est affichée. Il dit qu'elle évolue, qu'il s'agit de prévisions et peut changer d'année en année.

Point 3.1

Gestion électronique des données (GED) - CHF 70'000.00

M. le Président dit que l'évolution technique se poursuit et la numérisation des documents est dans l'air du temps. Aussi, l'administration communale souhaite introduire une GED (gestion électronique des documents), afin d'informatiser certaines démarches et de mieux gérer des documents, comme le contrôle des débiteurs, les documents de l'Etat civil ou autre. Un logiciel informatique est dès lors nécessaire. La GED permettra de numériser et centraliser l'ensemble des documents officiels de la Commune. Résultat : accès rapide, traçabilité, sécurité, et moins de papier.

M. le Président demande le préavis de la Commission financière.

M. Jean-Claude Wyss dit que cet outil de travail est, de nos jours, plus que nécessaire. Il permettra un traitement plus rapide et plus sécurisé des données et dossiers. La CF propose à cette assemblée de valider cette dépense qui sera financée par le biais du compte courant communal.

M. Bernard Fragnière dit que cet investissement est sûrement inhérent à toutes les communes et demande s'il y a une mise en commun ou une consultation avec les autres communes pour avoir des produits similaires et des rabais. **M. le Président** répond que la GED vient s'intégrer aux applications métiers utilisées par les communes, il n'existe que deux ou trois partenaires, et dans ce cas c'est celle proposée par T2i avec qui on travaille.

M. Daniel Savary dit que ça va améliorer la gestion des documents et permettre d'aller plus vite et demande si le temps qui va ainsi être libéré par l'administration va se traduire dans des prestations supplémentaires ou une économie de personnel. Il demande ce qu'il en ressort ensuite. **M. le Président** s'adresse à lui en tant que député et lui dit qu'il doit savoir que l'Etat met toujours plus de charges aux communes et qu'on aimerait bien pouvoir réduire les effectifs. Il y a toujours plus de charges et de démarches à faire et la mise en place va prendre du temps.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la gestion électronique des données (GED) pour un montant de CHF 70'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.2

Sécurisation traversée de Gumefens – T4 et T5 - CHF 430'000.00

M. le Président dit que le point ne sera pas traité puisque retiré, mais souhaite donner quelques informations pour les personnes qui n'étaient pas présentes à la séance de présentation. L'idée était de poursuivre avec des mesures routières dans la montée de Gumefens, mais plusieurs personnes n'étaient pas favorables aux chicanes rajoutées sur ce tronçon. Il faut savoir que selon les relevés de vitesse, plus de 80 % des véhicules circulent à plus de 60 km/h alors que c'est limité à 50 km/h. Il s'agit d'une réalité et de faits. Le projet répondait à un besoin, mais compte tenu des remarques, le Conseil communal a estimé qu'il fallait revoir le projet, le rechiffrer et le faire passer devant les Services de l'Etat.

M. Richard Fragnière regrette qu'il n'y ait pas quand même une proposition de trottoir sur le passage délicat en haut de la route du Gibloux. **M. le Président** répond qu'on a un projet qui traite l'ensemble du tracé et qu'on ne peut pas juste prendre deux ou trois points sans les chiffrer.

Point 3.3

Achat remorque multibenne - CHF 45'000.00

M. le Président explique que l'édilité dispose d'une ancienne remorque qui date de 1981 et qui a pas mal de soucis. Une solution intéressante est d'avoir une remorque vide et des bennes différentes qui peuvent être utilisées et déplacées indépendamment. On a besoin de bennes pour la déchetterie, par exemple pour les déchets de nettoyage des routes, étant donné que l'Etat ne veut plus qu'on dépose ces déchets à même le sol. Elle pourrait également servir pour le gazon. Cette remorque polyvalente peut être tractée par tous les véhicules de l'édilité. Le montant de l'investissement comprend une remorque et deux bennes pour un montant de CHF 45'000.00. Cet investissement est voté en assemblée, car il est au-dessus de CHF 40'000.00, qui est la limite d'une dépense qui peut être mise dans le budget de fonctionnement.

M. le Président demande le préavis de la Commission financière.

M. Jean-Claude Wyss dit que les économies en personnel et heures de travail justifient cet investissement. La commission financière vous propose de valider ce crédit financé par le compte courant communal.

M. Jean-Claude Bussard demande si les deux bennes prévues suffisent et au cas où il en faudrait une supplémentaire combien ça coûterait. **M. le Président** dit que c'était environ CHF 6'500.00 – 7'000.00 la benne, mais que c'est surtout la base qui coûte cher. Il a été décidé d'en prendre déjà deux et de voir par la suite.

M. Jean-Baptiste Pasquier ne comprend pas pourquoi on prend une multibenne et pas juste une nouvelle remorque. **M. le Président** répond qu'elles peuvent avoir un usage différent et qu'on peut les déplacer et les laisser quelque part.

M. Jean-Louis Fragnière demande quel est le volume d'une benne. **M. Alexandre Mathys** répond que la grande benne est de 4,7 m³ et qu'on peut la bâcher. Il ajoute qu'actuellement s'ils ont besoin d'une remorque bâchée, c'est son collègue **M. Nicolas Pittet** qui prend sa remorque privée.

M. François Kilchoer demande la durée de vie d'une telle remorque. **M. Alexandre Mathys** dit que la Commune de Gruyères vient de changer la leur qui avait 26 ans.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'achat d'une remorque multibenne pour un montant de CHF 45'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité, avec 1 refus et 2 abstentions

Point 3.4

Eau potable – remplacement de conduite – secteur fromagerie - CHF 480'000.00

M. Marc-Olivier Seydoux explique que la conduite qui se situe le long de la route cantonale, entre la fromagerie et l'accès au lac en Trémaule. Il s'agit d'une conduite en fonte de 200 mm de diamètre et qui est très vétuste. Chaque année il y a au minimum une fuite et il y a des interventions récurrentes qui coûtent cher. Son remplacement est mis en priorité une, il s'agit d'un axe principal.

M. le Président demande le préavis de la Commission financière.

M. Jean-Claude Wyss dit que la CF a mis ensemble les deux investissements, soit les 3.4 et 3.5, et propose à l'assemblée de valider ensemble ces investissements. Les explications transmises par le bulletin communal ainsi que par le Conseiller responsable du dicastère n'amènent pas de notre part de compléments d'informations.

M. le Président le remercie et précise que l'Assemblée devra voter les deux points séparément.

M. Jean Jacques Reynaud dit qu'il s'agit d'un emprunt bancaire, mais demande si ça sera pris sur le compte de l'eau. **M. Seydoux** dit que ça va s'autofinancer.

M. Michel Rime est étonné que pour un tronçon d'une longueur de 450 mètres, on arrive à un coût de CHF 1'000.00 le mètre. **M. Seydoux** espère qu'on sera moins cher, mais c'est le bureau d'ingénieur qui a fait le calcul, lequel inclut également les frais d'honoraires. On aura peut-être une bonne surprise lors des appels d'offres.

M. Frédéric Privet demande la part de l'installateur et du génie civil dans ce montant. **M. Seydoux** ne connaît pas le détail par cœur, mais ça pourrait lui être communiqué. **M. Privet** dit qu'il devra encore y avoir l'appel d'offres. **M. le Président** précise que ce n'est jamais le Conseil communal qui estime les coûts, mais que ce sont les ingénieurs qui font des analyses. Une fois l'investissement validé, il y a une mise au concours pour avoir le meilleur prix.

M. Nicolas Messerli dit qu'il n'est pas l'auteur de ce projet, mais précise que le tracé n'est pas en plein champ mais est en bordure de la route cantonale, avec des talus. Lorsqu'il faut faire des fouilles dans des talus à 1.5 m de profond, cela renchérit le prix par rapport à une conduite en plein champ.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau potable, secteur fromagerie à Gumezens pour un montant de CHF 480'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité (avec une abstention)

Point 3.5

Eau potable – remplacement de conduite – secteur Villarvassaux - CHF 300'000.00

M. Marc-Olivier Seydoux dit que le secteur est proche du projet traité juste avant et que toutes les conduites à l'intérieur du quartier de Villarvassaux ont déjà été remplacées par une conduite d'un diamètre de 160 mm, avec la mise à jour de la défense incendie. La conduite principale d'alimentation reliant la route cantonale à ce quartier n'a pas encore été renouvelée et a un diamètre inférieur. Le projet prévoit le remplacement complet de cette conduite par une canalisation de 160 mm de diamètre, conforme aux exigences actuelles, afin de sécuriser l'approvisionnement en eau et de garantir la performance du réseau. Les deux travaux étant proches, on verra si on peut faire les travaux en même temps, ce qui permettrait éventuellement de faire des économies.

M. le Président demande si la Commission financière est toujours favorable. **M. Wyss** répond que oui.

M. Jean-Louis Fragnière demande pourquoi dans le 1^{er} projet, la conduite est de 200 mm et là de 160. **M. Seydoux** dit qu'elle est actuellement en 100 mm et selon le calcul fait par les ingénieurs, il faut l'augmenter à 160 mm par rapport au volume nécessaire pour les utilisateurs de Villarvassaux. Pour l'autre conduite, c'est vraiment le volume nécessaire par rapport à son utilisation.

M. Jean-Jacques Reynaud dit que la conduite de 200 est une conduite d'alimentation qui vient depuis le puits d'Echarlens et qui va jusqu'au réservoir des Monts et au virage des Marches. Ça serait impossible qu'elle soit plus petite, alors que l'autre conduite n'est que pour alimenter le quartier de Villarvassaux.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau potable, secteur Villarvassaux pour un montant de CHF 300'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité.

Point 3.6

Rénovation du garage et goudronnage – Déchetterie Le Bry - CHF 130'000.00

M. Olivier -Oberson dit que le garage qui se trouve à côté du local de l'édilité et du silo de sel a une cinquantaine d'années. Sur les photos à l'écran on voit que les éléments en béton se désagrègent, ce qui sera problématique pour l'effondrement du garage si on ne fait rien. Nous proposons de démolir et reconstruire le garage, de le raccorder aux réseaux d'eaux claires, d'eaux usées et d'électricité. Une dalle en béton avec une murette périphérique de 50 cm sera réalisée, la charpente et le châssis en bois seront recouverts d'une tôle sandwich d'environ 60 mm. Une porte sectionnelle, avec une porte intégrée ou pas, sera installée et les abords extérieurs seront goudronnés.

M. le Président demande le préavis de la Commission financière.

M. Jean-Claude Wyss dit que dans quasi toutes les communes de notre canton il y a les mêmes questions. Le développement de notre Commune n'y échappe pas. Donc pour assurer des meilleures conditions de travail de notre personnel nous devons améliorer les infrastructures. Une condition est qu'avant l'attribution des travaux des demandes d'offres à raison de trois doivent impérativement être demandées, car ici il s'agit de marché public. Notre position est de valider cet investissement.

M. le Président n'est pas convaincu d'un marché public à ce prix-là, mais dit qu'on contrôlera.

M. Daniel Savary dit qu'il faut refaire ce garage, car son état est pitoyable. Il trouve que c'est assez cher, mais dit que c'est bien de demander plusieurs offres. **M. Oberson** dit qu'une offre a déjà été demandée. On est à CHF 50'000.00 pour le garage et à CHF 25'000.00 pour la partie dalle et murette, pour les eaux claires et usées il faudra creuser des tranchées, pour le goudronnage on pourra peut-être faire plus selon le budget à disposition. Pour la porte sectionnelle, il faut compter entre CHF 7'000.00 et 10'000.00, ça dépend si on ajoute une porte intégrée ou non.

M. Jean-Claude Bussard demande ce qu'on fait avec ce garage. **M. Oberson** répond qu'on range la lame à neige du tracteur qui déneige les trottoirs, la balayeuse et la remorque basculante. Le garage actuel est d'environ 2,5 m de haut et l'idée est d'aller jusqu'à 5 m de haut et d'utiliser 4 m pour tous les engins.

M. René Bifrare demande si le nouveau garage aura le même volume et sera reconstruit au même endroit. **M. Oberson** y a déjà répondu juste avant pour la taille et confirme qu'il sera au même endroit.

M. le Président dit qu'étant donné qu'on n'a pas trouvé de nouveau déneigeur pour le secteur de Gumefens, il faudra peut-être de la place pour ranger un 2^{ème} tracteur loué.

M. Georges Fragnière dit que lors d'une dernière assemblée on a parlé de l'aménagement de la déchetterie. Il y avait un couvert qui devait être fait et maintenant c'est le garage qui est désastreux. Il se demande comment on pourrait améliorer cette déchetterie, car pour porter le verre il faut monter des escaliers, puis après il faut les refaire pour porter autre chose. Est-ce qu'on ne pourrait pas profiter d'enlever le garage et d'améliorer l'accès aux bennes et les abaisser pour ne plus avoir les escaliers. Des bennes ont été mises à portée de mains pour ceux qui ne peuvent pas monter les escaliers, mais ils sont gênés de demander de l'aide aux jeunes. Alors pourquoi ne pas abaisser les bennes et d'organiser différemment la déchetterie en supprimant ce garage. C'est un endroit où tout le monde va souvent. **M. le Président** dit que si on commence à faire des fosses pour enterrer les bennes et faire des récupérateurs d'eau, on va partir dans des chiffres importants. La déchetterie répond exactement aux besoins et à la praticité pour l'entreprise Hubert Etter. Pour eux la configuration est idéale, car les camions peuvent tourner. Des bacs ont effectivement été ajoutés pour les personnes qui ne peuvent pas emprunter les escaliers, mais les auxiliaires sont très serviables et prêts à aider, il ne faut pas hésiter à les solliciter. Il en profite pour les remercier. Il rappelle que des discussions existent toujours sur une déchetterie intercommunale, donc si la déchetterie viendrait à être déplacée, il faudrait reboucher les fosses.

M. Nicolas Messerli prône pour les bennes existantes. La profondeur des canalisations est limitée pour l'évacuation de l'eau usée, en cas de fosses, il faudrait refaire tout le réseau. Il a également discuté avec l'entreprise Hubert Etter et d'enterrer les bennes est une fausse bonne idée, car les bennes évoluent et changent de taille. Il faut aussi sécuriser à chaque fois qu'on creuse un trou et ça devient vite très onéreux.

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la rénovation du garage et goudronnage à la déchetterie de Le Bry pour un montant de CHF 130'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité avec 4 abstentions

Point 3.7

Subventions d'investissements aux ménages 2026 - CHF 40'000.00

Mme Géraldine Barras dit qu'en lien avec le thème de l'énergie on propose à nouveau un investissement de CHF 40'000.00 permettant d'octroyer des subventions pour des mesures positives en termes d'économie d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables. Cela comprend tant des travaux sur les bâtiments, comme la pose de panneaux solaires ou le changement de système de chauffage, que pour la mobilité douce, avec la subvention à hauteur de 10 % pour les vélos électriques ou les abonnements de transports publics. Le règlement a été revalidé l'année passée pour une période de 2 ans et on estime intéressant de repartir avec un nouveau montant de CHF 40'000.00. A l'écran, on voit la répartition des montants accordés en 2025, soit près de CHF 36'000.00 déjà versés ou promis. Avec un montant de CHF 40'000.00 annuel on est dans le tir. On voit en comparaison la répartition pour 2024 où il y avait eu passablement de demandes vu que c'était la deuxième année que ce règlement avait été fait. Sur le site internet de la Commune, il y a toutes les informations sur les mesures subventionnées et comment les obtenir. Elle rappelle qu'il faut faire la demande avant l'achat ou avant les travaux.

M. le Président dit que le règlement est valable jusqu'à fin 2026 et à ce moment-là il faudra se prononcer si on le renouvelle ou pas.

M. le Président demande le préavis de la Commission financière.

M. Jean-Claude Wyss dit que selon notre règlement communal et pour la promotion de l'économie d'énergie, la CF propose de valider cet investissement qui sera financé comme par le passé par le compte courant communal et remercie la ministre de ce secteur.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour les subventions aux ménages pour un montant de CHF 40'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité avec 3 abstentions.

Point 3.8

Rénovation Grange des Marais (patrimoine financier PF) - CHF 315'000.00

M. le Président dit qu'il s'agit de la grange en-dessous du terrain de foot, principalement occupée par les jeunes et qui est dans un triste état. On voit sur les photos l'état de délabrement et beaucoup de choses qui devraient être refaites sur le bâtiment. L'entreprise Mivelaz est venue voir pour proposer un projet. Etant sur la Commune, ils aimeraient une fois pouvoir faire quelque chose pour nous et feraient d'ailleurs un geste. L'idée est de refaire le bâtiment à l'identique, sans augmentation de volume. Une porte conséquente serait installée afin d'éviter de tronçonner la charpente pour entrer ou sortir les chars. Il y aurait un accès des deux côtés et le but serait d'avoir deux espaces puisqu'on a des différences de niveau. La dalle d'un côté n'est pas à refaire, on contrôlera quand même si elle est bonne, mais de l'autre côté on est sûr de la terre battue et une dalle sera à créer. Il y aura des murettes autour, car pour le bois c'est mieux et toute la charpente sera refaite. Un panneau isolant en toiture sera quand même mis si un jour on veut affecter le bâtiment à une autre affectation, mais pas d'isolation en paroi. Les coûts estimés par l'entreprise Mivelaz sont de CHF 50'000.00 pour la démolition bois, de CHF 20'000.00 pour la démolition maçonnerie, de CHF 130'000.00 pour la charpente et les parois, de CHF 25'000.00 pour la couverture, de CHF 5'000.00 pour la ferblanterie et de CHF 50'000.00 pour la maçonnerie. Un montant de CHF 35'000.00 est prévu pour les frais divers, pour un montant total de CHF 315'000.00, selon le budget affiché. A voir si les jeunes vont nous aider ce qui permettrait de réduire les coûts.

M. Oberson ajoute que le raccordement des eaux claires est à créer. **M. le Président** dit que c'est une bonne chose, qu'il faut soutenir les jeunes et leur donner des lieux pour leurs différentes activités. La jeune d'Avry-Le Bry occupe les abris PC sous la HAP à Avry-devant-Pont et celle de Gumefens est dans les abris PC de l'école de Gumefens. On ne serait pas mécontent d'une fusion entre les deux jeunes, ils auraient d'ailleurs un plus gros montant de subvention. C'est compliqué d'aller chez des privés pour faire les chars ou autres et là-bas il n'y aurait pas de soucis. On a déjà rencontré les jeunes pour leur présenter le projet. Une commission de bâtisse sera créée et les jeunes en feront partie.

M. le Président demande le préavis de la Commission financière.

M. Jean-Claude Wyss dit qu'il est important de relever que c'est du patrimoine financier, les explications détaillées sur ces dépenses qui devraient être effectuées en 2026 sont aussi du domaine public, donc obligation d'avoir plusieurs offres et d'attendre le feu vert du SAgr. Notre commission valide positivement cette future dépense et encourage les jeunes à donner un coup de main.

M. le Président dit qu'on espère qu'une fois nos jeunes gagnent pour organiser les rencontres dans notre Commune.

M. Georges Morard demande s'il est prévu de mettre une installation sanitaire. **M. le Président** répond qu'actuellement il y a un cabanon avec un sanitaire qui est relié à la fosse. L'idéal serait effectivement d'en mettre un dedans. Quand on fera le raccordement des eaux claires, on fera aussi une canalisation pour les eaux usées. Devant la grange, il y a un cabanon sur la parcelle communale et qui appartient à une personne. Il avait été fait à l'époque et ne bénéficie pas d'un droit de superficie, il est destiné à être démoli. Il est raccordé à l'électricité et à l'eau potable, ce qui fait que ces différents services sont déjà devant le bâtiment et il faut qu'on trouve un accord avec les propriétaires pour nous raccorder.

M. Michel Rime demande si par rapport à la grandeur du bâtiment ça ne serait pas un endroit idéal pour faire des abris PC et demande si on en a suffisamment. **M. le Président** répond qu'on est en zone agricole et il est exclu d'y faire des abris PC. On a un déficit d'abris principalement sur Le Bry. Il a appris récemment que le Service de la protection de la population allait faire des attributions afin que chacun puisse savoir où il doit aller. Le déficit au Bry aurait été réglé avec les Terrasses d'Ogoz, mais comme ils ne peuvent plus construire, c'est fini. Ce n'est plus la Commune qui gère les abris, mais l'Etat. Actuellement ce n'est plus possible d'en créer dans une villa, il faut les faire dans un immeuble d'habitation.

M. Jean-Baptiste Pasquier demande s'il n'y aura pas de problème si ça change d'affectation et que le bâtiment n'est plus agricole. **M. le Président** répond que ce n'est déjà plus ni à usage agricole, ni d'habitation et pourrait être réaffecté autrement.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement au patrimoine financier pour la rénovation de la Grange des Marais pour un montant de CHF 315'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie l'Assemblée et remercie d'ores et déjà les jeunes pour leur aide qui sera la bienvenue.

Point 3.9

Rénovation des fenêtres et moustiquaires - La Cornache, Avry-devant-Pont - CHF 160'000.00

M. Olivier Oberson dit que les fenêtres sont des années 2000, suite à la rénovation du Foyer Nazareth, qui est devenu La Cornache. Un CECB a été fait et nous a démontré qu'il y a des pertes énergétiques. Suite à ce CECB, des changements ont déjà été faits avec le budget de fonctionnement, comme l'isolation d'un mur dans le local de vélos qui donne sur le couloir et les plafonds des caves. Les fenêtres sont en fin de vie, leurs cadres sont en bois et du côté sud et est elles subissent le mauvais temps et les UV, ce qui crée des dégâts. Nous avons rencontré le Service des biens culturels à plusieurs reprises, car leur exigence était de remettre des fenêtres totalement en bois et nous on voulait du bois-alu. Après discussions, le SBC a donné son accord, mais des croisillons devront être intégrés à l'intérieur des verres et en surface. Toutes les fenêtres seront changées et les frais de chauffage vont diminuer pour les locataires. Leur bien-être sera amélioré. Il est également prévu d'installer des moustiquaires, environ 4 ou 5 par appartement, et des retouches de peinture seront faites. Le budget pour les fenêtres est d'environ CHF 120'000.00 et le solde pour les moustiquaires et autres frais.

M. le Président demande le préavis de la Commission financière.

M. Jean-Claude Wyss dit que le bâtiment est géré sous le cadre du patrimoine financier. Ces améliorations sont nécessaires pour le confort des locataires mais de plus et surtout elles doivent renforcer la performance énergétique du bâtiment. Ici encore nous demandons d'effectuer plusieurs demandes d'offres. Notre commission valide positivement cet investissement. Le financement se fera par un emprunt bancaire.

M. Jean-Jacques Reynaud demande si les fenêtres seront en triple verre. **M. Oberson** répond que oui.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la rénovation des fenêtres et la pose de moustiquaires dans le bâtiment La Cornache à Avry-devant-Pont pour un montant de CHF 160'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 4

Approbation des budgets du compte de résultats et d'investissement 2026

M. le Président dit que les budgets doivent être validés en bloc et demande si la Commission financière a encore des remarques. Comme ce n'est pas le cas il demande aux personnes qui acceptent globalement les budgets du compte de résultats et d'investissement pour 2026 de s'exprimer par main levée.

Les budgets du compte de résultats et d'investissement 2026 sont acceptés à l'unanimité

Point 5

Approbation de la modification du règlement sur le droit de cité communal

M. le Président explique que le 24 septembre 2020, l'Assemblée communale avait adopté le règlement sur le droit de cité communal, lequel avait ensuite été validé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). Or, La condition de résidence de 5 ans inscrite dans notre règlement communal est contraire à l'art. 9 al. 4 de la Loi sur le droit de cité fribourgeois, lequel fixe une durée maximale de 3 ans à cet égard. Ce point a échappé à la DIAF lors de l'examen préalable du règlement, ainsi que lors de sa ratification.

C'est pourquoi, la durée de résidence, soit de 5 à 3 ans, doit être modifiée sur les articles 2 let. c et 3 let. b de notre règlement pour être conforme avec le droit cantonal. Les autres articles n'appellent pas de modification.

La Commission financière ne s'exprime pas sur ces changements, étant donné qu'il n'y a pas d'implication financière pour la durée de résidence.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** demande aux personnes qui approuvent la modification du règlement sur le droit de cité communal de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : la modification du règlement sur le droit de cité communal est acceptée à l'unanimité

Point 6

Approbation de la modification du règlement scolaire

M. Robin Grivel explique qu'il n'y a pas de grandes modifications si ce n'est que suite à l'installation du nouveau mobilier scolaire, on a constaté que notre règlement ne prévoyait pas de sanction en cas de dégâts. Ces situations pourront ainsi être sanctionnées par une mesure éducative et par la facturation aux responsables légaux du coût de la réparation ou du remplacement du matériel dégradé. On a profité de cette modification pour faire un peu de toilettage, notamment avec la dénomination de responsable d'établissement alors qu'à présent c'est un directeur ou une directrice. A l'article 2, le montant maximum pouvant être demandé par jour pour les repas devait être précisé, soit CHF 16.00. Tous les articles modifiés sont affichés à l'écran.

M. le Président demande le préavis de la Commission financière.

M. Jean-Claude Wyss dit que la mise à jour de ce règlement concerne la CF uniquement à l'art. 2 alinéa 2. Aucun ancien montant n'était précisé dans ce que l'on pouvait demander aux parents par jour. La proposition faite est totalement correcte, en comparaison avec d'autres communes, et il est précisé qu'il s'agit d'une participation journalière d'au maximum CHF 16.00. La CF vous demande de valider la mise à jour du règlement scolaire.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** demande aux personnes qui approuvent la modification du règlement scolaire de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : la modification du règlement scolaire est acceptée à l'unanimité

Point 7

Auberge St-Pierre, Le Bry – Vente à 1,2 millions

M. le Président débute le point en parlant de notre « serpent de mer ». Il explique que le projet de rénovation du bâtiment n'a pas pu aboutir et l'Assemblée avait décidé de donner la compétence au Conseil communal de le vendre à 1,3 millions. Nous avons pu discuter avec un citoyen du Bry, et c'est la société REXECO SA, dont les administrateurs sont déjà propriétaires de La Fleur de Lys à Bulle, qui souhaiterait reprendre ce bâtiment. Les règles deviennent de plus en plus compliquées avec d'importantes exigences du Service des biens culturels. S'il y a un permis de construire, le bâtiment doit revenir comme à l'origine, sans la cuisine et la grande salle. Aussi, s'il y a un nouveau bâtiment, il devra être plus petit que l'auberge. Il y a également le ruisseau des Amaris pour lequel des mesures complémentaires pourraient être prises. Sous l'angle de la rentabilité, l'acquéreur a estimé que le prix de vente à 1,3 millions était trop haut et demande si l'Assemblée est d'accord de baisser le prix à 1,2 millions. **M. le Président** rappelle que 1,3 millions était le prix de vente et que si on avait fait appel à un courtier, les frais de courtage pouvaient aller de CHF 22'000.00 à CHF 52'000.00. Il faut savoir que les comptes communaux ont porté chaque année depuis 2023 un amortissement, ce qui dégagera quand même un excédent comptable même s'il est vendu 1,2 millions. Il précise que ça peut se régler ce soir, car l'acte de vente a été signé, sous réserve de l'acceptation par l'Assemblée du jour. L'acquéreur a connaissance de toutes les exigences des différents Services de l'Etat. Si on ne valide pas la vente, il n'y aura pas de conséquence, seuls les émoluments du notaire seront à notre charge.

M. Robin Grivel dit que par transparence une récapitulation détaillée des coûts et amortissements a été faite et est affichée à l'écran. Les frais liés au temps passé sur ce projet par le personnel communal ou les Conseiller n'ont pas été comptés. Le bénéfice comptable, en cas de vente en 2025 serait de CHF 1'375.98 et si c'est au début 2026, les comptes 2025 serait péjorés d'environ CHF 40'000.00, mais le bénéfice comptable serait plus grand et estimé à CHF 41'513.77.

M. le Président ajoute que des discussions ont eu lieu avec les administrateurs de REXECO SA depuis le mois de juin ou juillet. Des projets ont été faits et nous ont été présentés, ainsi qu'aux Services de l'Etat, d'où le fait qu'on a le retour notamment du SBC. Dans le contrat de vente, il a été mis que cet immeuble doit rester avec une activité en faveur de la collectivité et les acquéreurs s'engagent à garder un restaurant ou un bar. Le prix de vente à 1,3 millions décidé par l'Assemblée n'impliquait pas de condition, mais avec un prix inférieur, le Conseil communal a demandé cette condition. Si un nouveau bâtiment est construit, les acquéreurs ont prévus au rez-de-chaussée des locaux à affectation artisanale ou commerciale et envisagent la création d'une crèche. Nous n'avons pas de projet à montrer, car ceux qui nous ont été présentés ainsi qu'aux Services de l'Etat ont reçu un certain nombre d'amendements. L'affectation ne sera pas pure logement, ni pure industrielle. Les autres dossiers ont été écartés tant qu'on avait un intéressé sérieux avec lequel on traitait.

La Commission financière ne souhaite pas prendre position.

M. Daniel Savary dit que c'est inespéré et qu'il faut y aller. Il souhaite que la Commune épaulle le privé vis-à-vis du Service des biens culturels, car ce Service a souvent des exigences multiples, voire contradictoires. La Commune a un rôle à jouer pour aider. Si ce soir l'Assemblée vote dans l'affirmatif, il estime que c'est un épilogue heureux pour l'Auberge St-Pierre. **M. le Président** dit que l'acquéreur a demandé que la Commune appuie ses démarches et c'est mentionné dans l'acte de vente.

Comme il n'y a pas d'autre remarque ou question, **M. le Président** demande aux citoyennes et citoyens qui acceptent de vendre l'Auberge St-Pierre à Le Bry pour un montant de CHF 1'200'000.00 et de ratifier l'acte de vente signé de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : la vente de l'Auberge St-Pierre à Le Bry pour un montant de 1,2 millions est acceptée à l'unanimité

Applaudissements de l'Assemblée.

Point 8

Informations du Conseil communal

Mme Virginie Fragnière Charrière donne des indications concernant l'état des projets routiers :

Route de l'Abranna, à Le Bry

Les travaux sont terminés. La réception de l'ouvrage a eu lieu le 10 octobre 2025.

Route de la Cantine, à Avry-devant-Pont

La Commune et le bureau d'ingénieurs ont rencontré les propriétaires dont les biens-fonds sont touchés au début de l'année 2025. Tous les propriétaires concernés ont ensuite signé les conventions d'emprises. Après différentes adaptations du projet ayant fait l'objet de l'examen préalable, la mise à l'enquête publique se déroule du vendredi 7 novembre au mardi 9 décembre 2025 et il n'y a pas eu d'opposition.

Trottoir longeant la route de la Gruyère, à Le Bry

Il s'agit d'un projet de sécurisation du trottoir mené par le Canton. Le 23 septembre 2025, le Conseil d'Etat a adjugé les travaux. Compte tenu du délai de recours de 20 jours, le démarrage des travaux n'a pas pu avoir lieu conformément au planning initial. Les travaux débuteront en principe au tout début de l'année 2026.

Etude de mobilité et sécurisation du secteur Gumefens

- T1 : Les travaux sont terminés, sauf pour ce qui est de l'arborisation et la végétalisation dont les démarches y relatives sont en cours. La réception finale de l'ouvrage a eu lieu le 2 octobre 2025.
- T2 : La Commune et le bureau d'ingénieurs ont rencontré les propriétaires au début de l'année 2025. La plupart des conventions d'emprises sont signées et les autres devraient l'être prochainement. Le projet ayant fait l'objet de l'examen préalable a connu différentes adaptations en lien notamment avec le déplacement du trottoir prévu initialement sur le côté droit de la route sur le côté gauche en direction de la laiterie.
- T3 : La Commune et le bureau d'ingénieurs ont rencontré les propriétaires une première fois à la fin de l'année 2024. Le dossier correspondant a été envoyé pour l'examen préalable aux autorités cantonales, à la fin de l'été et plusieurs services ont déjà préavisé et ça devrait aller rapidement.

Rénovation et entretien des routes AF

M. Pierre Justin Morard dit que malheureusement il n'a pas de bonnes nouvelles à transmettre, dans le sens que les réfections de routes AF donnent droit à des subventions accordées par Grangeneuve. Les travaux ne peuvent pas commencer tant que l'accord du SAgri ne nous est pas parvenu, sous peine de perdre le droit aux subventions. Un premier lot de route a été terminé en 2023 - début 2024, un deuxième lot est prêt, les appels d'offres et le dossier de subvention sont prêts, sauf que le Canton ne nous donne pas le feu vert en raison que Grangeneuve doit mettre des priorités sur les alimentations en eau des alpages. Si on débute avant le feu vert, on perd les subventions qui s'élèvent à plus 50 % et on ne peut pas se permettre d'engager les moyens financiers de la Commune sans ces subventions. Un troisième lot a déjà été annoncé, mais on attend également que Grangeneuve débute la procédure.

Rénovation de la gîte d'Avry

M. Pierre Justin Morard dit que les travaux ont pu être faits et le résultat convient à beaucoup de monde. Grangeneuve nous avait promis au départ un subventionnement à raison de 27 %. Nous avons fait face à une grande surprise à l'arrière du bâtiment, aucun mur ne retenait le remblai de terre. Seuls des moellons entassés étaient présents. Il a donc fallu construire un mur de soutènement qui a coûté environ CHF 57'000.00. Puis au début des travaux, Grangeneuve a refusé d'accorder des subventions, sous prétexte que cette gîte ne se trouve pas en zone d'estivage. Après plusieurs échanges, Grangeneuve a accepté de nous accorder un montant de CHF 40'000.00 à bien plaisir. Si on avait reçu la subvention de 27 %, on s'en sortirait mieux, car on aurait aussi obtenu 27 % de subvention sur le mur. Le projet est terminé, il a été remis à l'agriculteur qui exploite la parcelle et l'investissement sera bouclé au printemps avec un dépassement d'environ CHF 27'000.00 sur les CHF 280'000.00 votés.

Travaux d'entretien urgents - gîte de Gumefens

M. Pierre Justin Morard dit qu'après avoir terminé celle d'Avry, la Commune devra s'atteler à la gîte de Gumefens. Certains travaux d'entretien ont déjà été faits, par contre on a constaté un écoulement de lisier au travers d'un mur. On ne sait pas encore d'où vient ce problème, mais des travaux sont à prévoir. Ils seront vraisemblablement moins conséquents que ceux pour la gîte d'Avry, mais nous n'avons pas encore de chiffres. L'idée était de donner déjà une information et une demande d'investissement sera faite courant 2026.

M. Jean-Baptiste Pasquier demande s'il est possible d'imaginer mettre des logettes et faciliter le travail du gardénisses. **M. Morard** répond que cette question s'est déjà posée, mais que le bâtiment doit être analysé dans son ensemble pour faire les travaux nécessaires, même plus pour faciliter le travail du responsable.

Cimetière d'Avry-devant-Pont - Accès pour les personnes à mobilité réduite

M. Pierre Justin Morard dit qu'on a eu plusieurs fois des demandes pour l'accès à la partie supérieure du cimetière pour les personnes à mobilité réduite. Ce point est relativement compliqué en raison de la pente des lieux et si on construit une rampe, il faut respecter une pente maximale de 6 %. Comme la pente du cimetière est supérieure à cette limite, il n'est pas possible de s'y tenir. Nous avons tenté d'obtenir en vain l'accord des propriétaires voisins, pour créer une entrée au-dessus du Colombarium. Une alternative serait un monte-personnes, mais il n'y a pas d'alimentation électrique sur place. Le Groupe E refuse pour l'instant d'autoriser la recharge d'une batterie durant la nuit depuis les candélabres. Faire une installation électrique pour le cimetière impliquerait de creuser depuis le répartiteur situé à proximité de la HAP et à traverser la route, cette variante souhaite être évitée. D'autres solutions sont recherchées.

Mme Géraldine Barras donne des informations quant à la procédure d'expropriation matérielle qui oppose la Commune de Pont-en-Ogoz à la société Les Terrasses d'Ogoz SA et dit que c'est un litige qui occupe la Commune depuis de nombreuses années. Les choses ont avancé, il y a eu 5 jours d'audience devant la Commission d'expropriation cet été et cet automne. Elle va expliquer les enjeux et notre ligne de défense. Le jugement devrait tomber au début de l'année 2026. Elle précise que **M. Tornare** et elle-même se sont occupés de la défense de la Commune. La photo affichée à l'écran montre le secteur concerné par cette procédure. Pour ceux qui ne connaîtraient pas, c'est à Le Bry, pas loin de l'île d'Ogoz, c'est spécifiquement sur l'article 2096 RF qu'on fait parquer les véhicules pour les personnes qui veulent accéder à l'île. Les trois immeubles existants se situent sur la parcelle 3074 RF. Pour le rappel des faits, depuis 1960 le secteur a connu différents projets de quartier, mais durant des décennies, rien ne s'est construit. Divers groupes de promoteurs se sont succédé et à chaque fois il y a eu des problèmes principalement d'ordre financier. En 1998, la société ImmoVision SA devient propriétaire, fait un projet de quartier et obtient un permis de construire, sans toutefois le réaliser. Cette société a aussi des problèmes financiers et est mise en faillite en 2009. Cette faillite est évitée du justesse grâce à de nouveaux investisseurs, change de raison sociale et devient Les Terrasses d'Ogoz SA. En 2013, cette nouvelle société obtient un permis de construire pour les trois bâtiments actuels sur l'article 3074 RF et ce permis de construire aurait aussi permis la construction de deux bâtiments au-dessus des bâtiments existants sur l'article 2107 RF, là où il y a le gros glissement de terrain. Parallèlement, la Commune est en révision générale de son PAL et, dans le cadre de cette révision, la Commune décide le maintien en zone de ces trois parcelles. Néanmoins, en 2018 la DAEC, qui est l'Autorité d'approbation des PAL, a décidé du refus du maintien en zone à bâtir des parcelles 2096 et 2107 RF, en motivant principalement qu'il serait contraire au principe de l'aménagement du territoire de garder en zone à bâtir ce secteur, car cela créerait un quartier hors du centre du village. Les Terrasses d'Ogoz SA ont décidé de recourir au Tribunal cantonal, puis au Tribunal fédéral contre cette décision de dézonage et ont perdu. Le Tribunal cantonal a même précisé qu'il aurait également dézonné l'article 3074 RF qui était bâti, mais n'a pas voulu être plus sévère que le Canton. C'est en effet tellement contraire à la Loi sur l'aménagement du territoire que l'article 3074 RF aurait dû être aussi dézonné. Il n'y a plus moyen de remettre en zone ces parcelles. La société Les Terrasses d'Ogoz SA a fait une demande d'indemnisation à la Commune pour la perte de valeur de tous les mètres carrés concernés et c'est dans cette procédure d'expropriation matérielle qu'on se trouve actuellement. L'indemnisation est demandée à la Commune étant donné que le PAL est communal. Depuis plusieurs années, il y a eu de nombreux échanges d'écritures, la partie écrite de la procédure, et eux-mêmes estiment à 100'000 m² le dézonage et demandent CHF 200.00/m², soit les 20 millions de francs qui sont réclamés. Ils disent que leur projet était de faire deux barres d'immeubles supplémentaires au-dessus de la barre d'immeuble existante. Sur le côté gauche, trois barres d'immeubles étaient également prévues et côté lac, en-dessous de la route, toute une zone d'intérêt général était prévue, ce qui leur aurait généré des revenus. La Commune a plaidé l'inverse, étant donné les dizaines d'années qu'ils ont eu pour construire et qu'ils sont responsables de cette situation. La jurisprudence du Tribunal fédéral en matière d'expropriation matérielle est très restrictive, c'est-à-dire que lorsqu'une commune met pour la première fois son PAL en conformité à la LAT, en principe il n'y a pas d'indemnisation car il s'agit d'une redéfinition du droit de propriété et non pas un déclassement. On arrive dans un régime d'exception et une indemnisation peut être due. Les trois exceptions principales sont :

- Premièrement, si les terrains sont en milieu bâti, le Tribunal fédéral dit que le propriétaire aurait pu penser que ses terrains auraient pu rester en zone et dans ce cas il a droit à une indemnité. Cette exception peut être exclue de notre cas.
- La deuxième exception est que si le propriétaire a engendré beaucoup de frais pour équiper le terrain pour les constructions projetées il aurait droit à une indemnité. C'est justement ce qui est discuté dans notre situation, car le propriétaire dit que les canalisations étaient prêtes et qu'il a fait certains frais. Ce qui est bien pour nous, c'est qu'il ne prouve pas son dommage. Il y a effectivement des canalisations qui ont été réalisées pour les bâtiments existants, par contre ils n'ont pas pu prouver que leur dimensionnement aurait été suffisant pour l'ensemble du quartier prévu. Nous avons pu prouver que le terrain n'était pas prêt pour les constructions prévues. Quant à l'aspect routier, une étude de mobilité a été faite et si le quartier s'était développé, la route pour descendre aurait dû être élargie à 6 mètres. Là aussi c'est un argument en notre faveur, car rien n'a été fait ni mis à l'enquête. Certes il y avait en plan de quartier de la Cité d'Ogoz datant de 1992, mais était obsolète et les propriétaires voulaient réviser leur plan de quartier, mais rien n'avait encore été mis à l'enquête. Juridiquement le terrain n'était pas prêt non plus à la construction, c'est pourquoi cette deuxième exception ne nous semble pas pouvoir être retenue.
- La troisième exception concerne tous les arguments liés à la bonne fois. On a pu accentuer le fait que des dizaines de projets se sont succédé sur ces terrains sans que rien ne se construise. La qualité du terrain est très mauvaise et ce n'est pas sûr que tout aurait pu y être construit.

Il y a des voies de droit et Mme Barras et dit en toute transparence que lors des auditions il n'y a pas eu un feeling particulier avec la Commission d'expropriation qui va juger le cas. Il n'a pas été possible de sentir dans quel sens ils allaient partir, mais selon les contacts que l'on a avec le Canton, qui est également partie à la procédure, certainement que s'il y a une condamnation, il y aura recours de la part du Canton et de la Commune. Ce qui est important de relever, c'est qu'il y a un fonds cantonal dans lequel on peut puiser pour indemniser si nécessaire. Mme Papi, Cheffe de service au SeCA, a pu nous assurer que ce fonds est d'actuellement 5 millions, mais d'autres communes ont également fait des demandes.

M. le Président complète en disant que dans un monde où on doit regarder les finances, on a assuré nous-mêmes la défense de la Commune, car si on prend un mandataire sur ce genre d'affaire avec une valeur litigieuse à 20 millions, on est entre CHF 800.00 et 1'000.00 de l'heure. Nous on l'a fait à CHF 80.00/hre et dit un grand merci à

Mme Géraldine Barras qui a fait le plus gros du travail de recherche et autres et a travaillé plus que lui sur la préparation du dossier. Mme Papi nous a dit effectivement qu'il y avait 5 millions aujourd'hui dans le fonds, mais que 15 millions doivent arriver du complexe qui est à Marly. Nous sommes les premiers demandeurs, mais est convaincu qu'on ne sera pas condamné à verser les 20 millions, peut-être 2 ou 3. Des infos sur le jugement seront transmises lors de la prochaine assemblée.

Réaménagement du point de vue – Avry-dt-Pont

Mme Géraldine Barras dit que le sujet est plus léger. Les travaux ont débuté à la petite place du point de vue quand on descend direction Gumeffens. On a souvent eu des remarques pour avoir de l'ombre sur cette place. Avant, il y avait un grand arbre qui a dû être enlevé pour des raisons de sécurité. A l'écran on voit que le projet prévoit une pergola végétalisée qui offrira de l'ombre aux visiteurs et les éléments du mobilier existant, table, bancs et fontaine, seront repris. Un panneau panoramique avec les sommets qu'on voit depuis là et leur altitude sera ajouté.

Rives du lac

Mme Géraldine Barras dit qu'une séance de présentation pour les rives du lac avait été organisée en février 2025 et que deux études devaient être faites, soit une étude préliminaire de mobilité et une étude d'aménagements touristiques. Elles arrivent à leur fin et une nouvelle séance d'information sera sûrement faite en février 2026.

Remerciements

M. le Président adresse ses remerciements à

- **Messieurs David et Patrick Fragnière** pour le déneigement du secteur de Gumeffens pour la saison de 2021-2022 à 2024-2025, déjà été remerciés par le Conseil communal.
- **Mme Karine Court**, membre de la Commission senior de 2022 à 2025, déjà remerciée par la commission.
- **Mme Sonia Vial**, présidente du Conseil des parents de 2018 à 2025, déjà remerciée par le Conseil des parents.
- **Mme Erika Schafer**, auxiliaire à l'accueil extrascolaire de 2019 à 2025, déjà remerciée par le Conseil communal.
- **M. Jean-Louis Grivel**, préposé local à l'agriculture de 1993 à 2025. Un cadeau lui est remis en Assemblée.

Toutes les personnes remerciées sont applaudies.

Horaires durant les fêtes

Les ouvertures et fermetures de la déchetterie et de l'administration sont affichées.

Point 9

Divers

M. Michel Schmitt parle en son nom des routes du secteur de Gumeffens, surtout le nouveau tracage des lignes blanches en face des moloks, ça lui fait penser à un patron de couture. Il sait qu'il y a une priorité de droite, mais avec toutes ces lignes il dit qu'on ne voit plus très bien quelle est la droite ou la gauche. Il comprend qu'il y a des lois et des principes, mais un peu de bon sens n'aurait pas fait de mal. On aurait pu se limiter à une ou deux lignes qui se rejoignent, mais là c'est de l'art moderne. Il se demande si les trottoirs à bordure biaise sont la bonne solution, car la route étant très étroite, en cas de croisement un véhicule doit monter sur le trottoir et s'il y a un piéton ça peut faire très mal. Il regrette aussi les deux chicanes qui se suivent. Il est applaudi. **M. le Président** le remercie pour ses remarques mais dit que le projet avait été présenté à l'Assemblée et avait été accepté à l'unanimité et qu'il faudrait peut-être s'intéresser concrètement aux choses avant. **Mme Fragnière Charrière** dit que pour les priorités de droite il faut s'habituer et qu'on en reparlera plus d'ici quelques mois ou quelques années. Quant aux trottoirs à bordure biaise, il a fallu tenir compte du budget pour le T1 et préserver les intérêts des riverains en ayant le moins d'emprise possible chez les propriétaires et sur les secteurs étroits. **M. le Président** dit qu'on a des soucis de pays riche et qu'on a des exigences imposées par l'Etat. Il y a actuellement une consultation de l'Association Fribourgeoise des Communes auprès toutes les communes du Canton, sous forme de questionnaire à remplir, pour connaître les aberrations imposées par l'Etat. Il ajoute que la marge de manœuvre dans ce genre de projet est très faible.

M. Jean-Louis Fragnière est mécontent, car il passe plusieurs fois par jour par Gumeffens, les gros jours jusqu'à 40 fois. Il est impacté par cette réalisation et contrairement à ce que pensent certains, il ne s'agit pas d'un trafic marginal. Il demande et remercie de ne pas faire le même excès de zèle à la route de la Cantine à Avry. Au vu des traces de frein et de marques dans les prés, il pense que ce tronçon est devenu le plus dangereux de la Commune, il pense qu'il y a une cinquantaine d'impacts sur la route. Il a deux questions, si par malheur il y a un accident, est-ce que la victime peut porter plainte contre la Commune et quelles en seraient les conséquences. Deuxièmement quel est le prix de l'étude et de la fourniture de la vingtaine d'arbres et de leur entretien annuel. Ils lui paraissent bien trop près de la route et risquent dans le futur de détériorer la route avec leurs racines. Il est applaudi. **Mme Fragnière Charrière** répond qu'avant la réalisation de ces travaux il y a eu des accidents sur cette route, notamment vers la chapelle avec un enfant renversé par une voiture alors qu'il était accompagné par sa maman et son petit frère. Le but est d'apporter de la sécurisation. Pour la route d'Avry, quand on s'y promenait sans trottoir et sans éclairage avec des véhicules roulant à 80 km/h, ça nous paraissait extrêmement dangereux. Les mesures prises, trottoir, éclairage public et limitation à 60 km/h, sont censées apporter de la sécurité. A présent, quand on

s'y promène, c'est vraiment différent et il y a des points positifs à relever sur ce tronçon. Pour les frais de l'arborisation, il lui semble qu'ils sont d'environ CHF 50'000.00, y compris la végétalisation des chicanes. Selon le sondage réalisé auprès de la population, des arbres sont demandés et appréciés par certaines personnes et rappelle que ces arbres avaient été salués lors de la présentation du projet. **M. le Président** dit qu'il faut partir du début, il y avait des problèmes de sécurité et la population a demandé au Conseil communal de faire des démarches. Si ça ne convient pas, il faudra réfléchir à ce qu'il faut faire sur Avry ou Le Bry. La réalité est que si on veut prendre des mesures, il y a un projet qui est fait et qui correspond à ce qui a été réalisé. Cela a bien été expliqué à la séance de présentation des projets T4 et T5, mais si la population demande de prendre des mesures et ne veut pas celles proposées, il ne faudra pas venir dire un jour que le Conseil communal n'a rien fait et n'a pas voulu faire de démarches sur d'autres tronçons. Il cite des villages comme Morlon où il y a des chicanes et dit que ce sont des mesures obligatoires si on va dans un souhait de modération de trafic.

Mme Véronique Clément dit oui pour les chicanes, mais que c'est aberrant de laisser à 60 km/h. **Mme Fragnière Charrière** répond que le trottoir n'avait pas été demandé, mais qu'il était prévu de mettre une ligne jaune longitudinale avec des potelets pour réduire les coûts et de baisser la vitesse à 50 km/h. Ce projet, y compris la limitation à 50 km/h, a été refusé, car il n'y a qu'un côté de la route qui est construit.

Mme Patricia Moret demande quel est le but final des arbres qui ont été plantés, car il y aura des feuilles et ça va glisser et être dangereux. **Mme Fragnière Charrière** dit que ça s'inscrit dans ce qui se fait actuellement dans les projets routiers où des mesures d'arborisation et végétalisations sont intégrées pour éviter les îlots de chaleur. **M. le Président** dit qu'on entend bien les remarques, mais rappelle que dans le sondage, on nous demande de mettre des arbres.

M. Jean-Jacques Reynaud veut mettre un terme à ce débat en disant que ce qui a été mis en place pour la sécurisation figure au PAL. Ce plan de circulation est une application de ce qui est officiel et demandé par les Services de l'Etat.

M. Mirko Cuni habite à la route d'Avry depuis 13 ans et il remercie la Commune pour le trottoir et les lampadaires, enfin ils se sentent en sécurité. Les chicanes sont là pour que les gens adaptent leur vitesse et s'il y a quelqu'un sur le trottoir, les automobilistes doivent ralentir.

M. Frédéric Privet demande si la traversée du village de Gumeffens sera en zone 30. **Mme Fragnière Charrière** répond que oui. **M. le Président** dit que les gens réagissent selon leurs intérêts privés et sont mécontents alors que le Conseil communal doit voir les choses globalement dans l'intérêt collectif. Il ajoute que les prochains Conseils communaux auront du pain sur la planche, car les normes et les exigences ne font que d'augmenter.

M. Jean-Jacques Reynaud demande où en est la situation du puits d'Echarlens, car depuis 2012 l'Etat demande de le déplacer. **M. Seydoux** répond qu'il y a une très bonne et très mauvaise nouvelle. La bonne est que le permis de construire est entré en force après les négociations avec l'agriculteur, il reste quelques problèmes entre l'entente intercommunale pour des questions budgétaires. Par contre la mauvaise nouvelle est qu'il y a un problème d'erreur de procédure, car l'OFROU n'a pas été consulté lors de la mise à l'enquête et demande l'annulation du permis. Des négociations sont en cours avec l'OFROU pour trouver une solution pour ne pas annuler le permis. C'est le Canton qui fait les demandes de préavis aux différents Services et le Canton a oublié de demander le préavis à l'OFROU.

Mme Sybille Niquille demande s'il serait possible de faire des bancs « STOP, je te pousse » au bord de la route, comme l'a instauré la Commune de Château-d'Oex. Il s'agit d'un banc public avec un panneau STOP et lorsque quelqu'un a besoin d'un transport il allume la lampe. Ça pourrait être pour les personnes qui n'ont pas de voiture et qui veulent se rendre dans des endroits qui ne sont pas desservis par les transports publics, comme le Mag d'Ogoz. C'est ProSenectute qui a mis ça en place. **M. le Président** dit qu'on en prend note, il sait que la Commune de Sorens réfléchit à un bus privé pour amener les gens jusqu'à Vuippens pour aller prendre Mobul. A voir pour chez nous, ça a sûrement des coûts, mais si on rentre dans Mobul les coûts seront astronomiques. On essaie déjà d'intensifier les bus qui passent ici, on va réfléchir mais on ne garantit rien.

M. Daniel Savary remercie **Mme Barras** pour l'historique très complet des Terrasses d'Ogoz. Il y a quand même quelque chose qui le chiffonne, même s'il pense que la Commune va l'emporter. Les Terrasses d'Ogoz sont une coquille vide et dit que si elles perdent, elles vont faire faillite et s'il y a une faillite qui va financer la remise en état du terrain. Qui va payer l'éboulement, le Conseil d'Etat n'a pas pu lui donner de réponse. **M. le Président** répond que c'est dans les mains du Conseil d'Etat et que c'est M. Steiert et lui seul qui a décidé du dézonage. Si c'est une coquille vide, c'est l'Etat qui devra payer. **M. Savary** dit que M. Steiert lui a dit le contraire et ça l'inquiète. **Mme Barras** rejoint l'avis de **M. Tornare** et qu'elle serait étonnée qu'on doive 20 millions, on a senti que la marge de manœuvre serait peut-être dans les m² compris dans le permis de 2013 et pas construits, on parlerait plutôt de 4'000 m² que de 100'000 m². **M. le Président** dit que ce qui est bizarre dans ce dossier, c'est qu'on a un permis entré en force pour deux barres, dont la première a été construite et tout à coup le Conseil d'Etat dézone et dit que le permis n'est plus valable. C'est assez choquant et il y a un risque d'indemnité pour la deuxième barre. Quant au glissement de terrain, il dit qu'on le verra comme ça durant 30 ans, il n'y aura pas de réaménagement du talus.

M. Frédéric Pochon dit que la fresque en-dessous de chez lui à la Route de la Cantine est taguée alors qu'on nous a dit qu'il y avait une peinture spéciale. **M. le Président** répond qu'il y a effectivement une peinture spéciale, on devait encore voir avec la peintre. On a eu d'autres priorités et on a pris un peu de retard, mais ça va suivre.

M. René Bifrare demande qui se représente aux élections du 8 mars 2026. **M. le Président** dit qu'il ne se représente pas, mais ne va pas demander aux autres de se déterminer ce soir.

M. Laurent Liard demande si le Conseil communal sait ce qui se passe dans les boxes à louer au Bry, il pense entre autres à la protection incendie et à la pollution. **M. le Président** répond que oui et non, qu'un permis de

construire a été accordé pour l'enveloppe du bâtiment et qu'ensuite les affectations de chaque boxe doivent avoir un permis. **M. Seydoux** confirme que l'affectation de base est pour des dépôts et chaque nouveau propriétaire doit annoncer la nouvelle affectation. Des visites de tous les boxes sont prévues, afin de contrôler leur conformité et demander les procédures nécessaires.

M. Jaques Limat tient à remercier chaleureusement les édiles et tout le personnel communal, il est admiratif de tout le travail qui est fait, alors que ce qui est récolté n'est pas que des félicitations et des bravos. Il était à la séance d'information sur les routes et a dit à une Conseillère communale qu'il faut être fou pour assumer ce boulot. Il est applaudi.

M. le Président rappelle que le Conseil communal est toujours à disposition. Pour conclure, il adresse ses remerciements à ses collègues du Conseil communal pour le travail et le temps consacré à notre Commune. Un grand merci à l'administration et à l'édilité, aux membres des différentes commissions ainsi qu'à toutes les personnes qui œuvrent directement ou indirectement pour la bonne marche de notre collectivité. Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année. Applaudissement de l'Assemblée.

L'Assemblée est levée à 22h00.

En annexe : la présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 12 janvier 2025.

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare